

**Fiscalité locale : vote des taux.**

Les taux de la fiscalité locales, pour l'année 2019 restent identiques à ceux votés en 2018, sans augmentation, à savoir :

Taxe d'habitation : 7.57% - Taxe foncière : 16.57% - Taxe foncière non bâti : 57.46%     **Produit attendu : 67 604 €**

**Budgets primitifs 2019**

• **BUDGET GENERAL (M14)**

Le budget général intègre, à partir de 2019, les actions du CCAS ;

Il s'équilibre :

En dépenses et recettes de fonctionnement à : 245 000 €

En dépenses et recettes d'investissement à : 159 679.84 € (opérations financières habituelles, changement de l'ordinateur mairie, piste DFCI, aménagement de village Tranche 4 -partie honoraires, une réserve pour des travaux de voirie, achat de 5 cases supplémentaires au columbarium et la réparation du revêtement Pont du Bouix)

• **BUDGET DE L'EAU (M49)**

Le budget de l'eau s'équilibre,

En dépenses et recettes d'exploitation à : 70 000 €

En dépenses et recettes d'investissement à : 196 879.77 € (opérations financières habituelles, matériel d'exploitation/compteurs, régularisation sur terrain source Les mondes, Tranche 4 AEP Haut Barnas et diagnostic schéma AEP)

**Piste DFCI**

Dans le cadre du programme en cours pour la régularisation du statut juridique de la piste DFCI, le géomètre a réalisé les plans des pistes et report sur cadastre et établissement des états parcellaires.

Ces documents sont transmis à Madame la sous-préfète de Largentière afin de procéder aux consultations réglementaires nécessaires pour la promulgation de l'arrêté préfectoral visant à instituer une servitude afin que les agents du département puissent procéder aux opérations d'entretien.

**Compétence Eau Assainissement**

L'assemblée valide une délibération pour maintenir la compétence EAU ASSAINISSEMENT en régie communale afin de refuser e transfert de cette compétence à la CDC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 tel qu'imposé par la loi NOTRe.

**Choix du bureau d'études pour la mise à jour du diagnostic AEP**

Pour répondre aux législations en vigueur, le programme de mise à jour le diagnostic du schéma d'eau potable (tous les 10 ans) est validé. Le prestataire retenu, suivant marché de gré à gré, est le cabinet GEO SIAPP pour un montant HT de 23 800 € HT.

**Titularisation de l'emploi de secrétariat**

Afin d'assurer la pérennité de l'emploi au secrétariat de mairie, un poste d'adjoint administratif est créé à temps complet pour d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

**Convention avec la CDC Ardèche des Sources et Volcans**

Une convention de mise à disposition de personnel d'entretien avec la CDC ARDECHE SOURCE ET VOLCANS est signée pour pouvoir bénéficier d'un service ponctuel qui permettra de faire appel à du personnel communautaire, dans le cadre des opérations d'entretien des captages et périmètres des sources.

**Télé procédure DECLALOC**

Au vu des obligations des logeurs, en matière de déclaration des meublés de tourisme, le conseil municipal valide la procédure qui permettra aux logeurs d'accéder aux plateformes de location en ligne et de s'identifier.